

Avec l'avancement des sciences et des techniques et les questions posées par la globalisation, les problèmes éthiques et notamment bioéthiques sont désormais l'affaire de tous et l'UNESCO a proposé à la réflexion collective un cadre institutionnel contenu dans les Déclarations Universelles (DU) de 1997, 2003 et 2005 (1, 2, 3). L'article 23 de la DU de 2005 invite en effet les états à encourager les ONG en relations formelles avec l'UNESCO à participer à la démarche d'**éducation et d'information en matière de bioéthique**, rapprochant dans le même champ d'étude éthique biomédicale et éthique de l'environnement. Le Comité International de Bioéthique définit en effet la bioéthique comme « *le champ d'étude systématique, pluraliste et interdisciplinaire qui aborde les questions morales, théoriques et pratiques que posent la médecine et les sciences de la vie appliquées aux êtres humains et au rapport de l'humanité à la biosphère* ».

Diverses ressources de l'UNESCO comme la banque de données GEObs (4) ou les programmes d'aides à l'établissement de comités de bioéthiques nationaux (5) ont été mises à disposition. L'implication des ONG, représentant les sociétés civiles dans toute leur diversité, a été sollicitée.

La Commission Programmatique Mixte « **Science et Ethique** », mandatée par l'UNESCO pour la mise en application des textes officiels, a donc décidé d'entreprendre un travail pluridisciplinaire de réflexion sur la nécessité pour la société civile de participer à la mise en œuvre de pratiques **d'éducation (ou de formation) à la bioéthique**. Dans ce but, différentes activités ont été organisées :

- des **conférences** données par des experts dans les domaines de la biologie, des sciences biomédicales, des sciences de l'environnement, de la philosophie, du droit, de la sociologie. Les représentants des ONG ont été ainsi informés de nouvelles approches de sujets aussi divers que le fonctionnement du Comité National d'Ethique français, l'attitude des principales religions monothéistes sur le statut de l'embryon, l'étude du réchauffement climatique dans les zones polaires, les bio-banques, les nanotechnologies....

- des **séances de travail** dans les sous-commissions « Déontologie » et « Education à la bioéthique ». Ces travaux ont abouti à un atelier et un séminaire organisés dans le cadre de la Conférence Internationale des ONG (Paris- Décembre 2007).

L'atelier a conduit à l'élaboration d'un code de conduite éthique à l'intention des scientifiques. Le séminaire s'est appuyé sur une plaquette (en français et en anglais) (6) rassemblant de nombreux éléments de réflexion sur le sujet, et destinée à initier le questionnement des ONG et à alimenter le débat.

L'étape suivante va être prochainement un carrefour de discussion organisé le 20 novembre 2008 à Paris. La date a été choisie à la veille de la Conférence générale des ONG afin de permettre à la majorité d'entre elles de participer activement à ce carrefour et à apporter leur point de vues sur les principales questions suivantes :

Comment éduquer à la bioéthique ?

Qui peut revendiquer cette compétence ?

Comment concilier spécificités culturelles et normes universelles ?

Eduquer qui ?

La FIFDU, comme les multiples ONG en relations officielles avec l'UNESCO, est donc invitée à répondre à ce questionnement, et à faire valoir dans ce cadre les objectifs et les principes qui conduisent ses actions. Grâce à la diversité culturelle et disciplinaire qu'elle représente, et grâce aussi à son organisation en réseau, la FIFDU est particulièrement compétente pour participer au projet de veille de l'UNESCO et contribuer aux avancées attendues dans le domaine de la bioéthique. Une attention particulière sera accordée à la problématique du genre dans les questions éthiques se posant dans des domaines touchant plus particulièrement les droits fondamentaux, comme la santé et la procréation (femme, mère, enfant), l'hygiène, la nutrition, l'environnement et le développement durable.

## Références

1-Déclaration Universelle sur le génôme humain et les droits de l'homme-1997

2-Déclaration Internationale sur les données génétiques humaines-2003

3-Déclaration Universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme-2005

4- Global Ethics Observatory- [www.unesco.org/shs/ethics/geobs](http://www.unesco.org/shs/ethics/geobs)

5- Establishing bioethics committees- Guide n°1-UNESCO Publ.-2005

6- Education à la bioéthique- Bioethics education- Plaquette préparée à l'occasion de la Conférence Internationale des ONG, 5-7 décembre 2007- 57 pages-Texte disponible (en français et en anglais) sur le site du Comité de liaison ([www.unesco.org/ngo/comite/cpm-science.htm](http://www.unesco.org/ngo/comite/cpm-science.htm))

Eliane DIDIER

06 octobre 2008